Elle peut être reconduite après accord entre les parties.

Les autres articles de la convention susmentionnée demeurent inchangés et les modalités qui y sont exposées s'appliquent à cet avenant.

> Pour la commune ; Le Maire, Dominique Tricot.

du Bocage Bressuirais, Le Vice-Président déléqué

> Johnny BROSSEAU Vice-Président Ressources humaines et Administration générale

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture 2 1 DEC. 2023. et publication ou notification du.....0.8 MARS 2024 Le Président

- 2 orijnours
- Wan Che -o mel 6/08/24
- p ajinel comá postal 8/08/24